

Montrouge, le 10/12/2021

**Référence courrier :**  
**CODEP-DTS-2021-052851**

**Transports MARIN Rolland**  
**26 rue de Flandre**  
**54210 SAINT-NICOLAS-DE-PORT**

**OBJET :**

Contrôle du transport de substances radioactives  
Inspection n° INSNP-DTS-2021-0187 du 7 octobre 2021  
Expédition de substances radioactives

**RÉFÉRENCES :**

- [1] Code de l'environnement, notamment son chapitre VI du titre IX du livre V,
- [2] Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route (ADR), version 2021,
- [3] Arrêté du 29 mai 2009 modifié relatif aux transports de marchandises dangereuses par voies terrestres, dit « *arrêté TMD* »,
- [4] Décision n° 2015-DC-0503 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 12 mars 2015 relative au régime de déclaration des entreprises réalisant des transports de substances radioactives sur le territoire français.

Monsieur,

Dans le cadre des attributions de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) concernant le contrôle des transports de substances radioactives, précisées en référence [1], une inspection du cyclotron de CURIUM à Dijon (21) a eu lieu le 7 octobre 2021. Elle avait pour thèmes l'expédition de colis et la gestion des situations d'urgence. Cette inspection a été l'occasion de contrôler un de vos véhicules, présent sur le site ce jour-là.

Je vous communique ci-dessous la synthèse de l'inspection ainsi que les principales observations qui résultent des constatations faites, à cette occasion, par les inspecteurs.

## **SYNTHÈSE DE L'INSPECTION**

Les inspecteurs ont contrôlé le véhicule de votre société immatriculé FJ-392-QA venu prendre en charge un colis de radiopharmaceutiques sur le site inspecté.

Au vu de l'examen réalisé, les inspecteurs considèrent que les activités de transport sont menées de façon globalement satisfaisante.

\* \* \*

### **A. DEMANDE D'ACTION CORRECTIVE**

Néant.

### **B. DEMANDE D'INFORMATION COMPLÉMENTAIRE**

Néant.

### **C. OBSERVATIONS**

**C1 :** Les inspecteurs ont remarqué que votre déclaration d'activité de transport de substances radioactives a été réalisée il y a plus de cinq ans, par le biais du téléservice de l'ASN (<https://teleservices.asn.fr>). Je vous invite à vérifier que les éléments constitutifs de votre déclaration sont toujours d'actualité, en particulier concernant les personnes à contacter en cas d'urgence.

\* \* \*

Conformément à la démarche de transparence et d'information du public instituée par les dispositions de l'article L. 125 13 du code de l'environnement, je vous informe que le présent courrier sera également mis en ligne sur le site Internet de l'ASN ([www.asn.fr](http://www.asn.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'adjoint au directeur du transport et des sources,

Signé par

**Thierry CHRUPEK**